



# ? COMMENT ÇA MARCHE

## COMMENT ACCÉDER AUX ACTIONS ?

- Prendre un **premier contact** avec le SMBAA ou la Chambre d'Agriculture ;
- Bénéficier d'une **visite écoute conseil gratuite** afin de mesurer les pratiques de l'exploitation et envisager, si besoin, des actions d'adaptation ;
- Réaliser un **diagnostic (irrigation ou agro-environnement) de votre exploitation** et élaborer un plan d'action personnalisé ;
- Participer aux **animations** (gratuites) proposées par les structures de conseil agricole, en partenariat avec le SMBAA ;
- Assurer un **suivi** des actions prévues lors du diagnostic de départ et ajuster si besoin.

## AVEC QUI AGIR ?

Bénéficiez d'un accompagnement technique avec les structures agricoles partenaires du projet :

- La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire ;
- La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
- Le Comité Départemental de Développement Légumier ;
- Le GABB Anjou ;
- L'Association EDEN ;
- HEMPit ; ...

*Cette liste est non-exhaustive.*

## VOUS SOUHAITEZ CHANGER VOS PRATIQUES ?

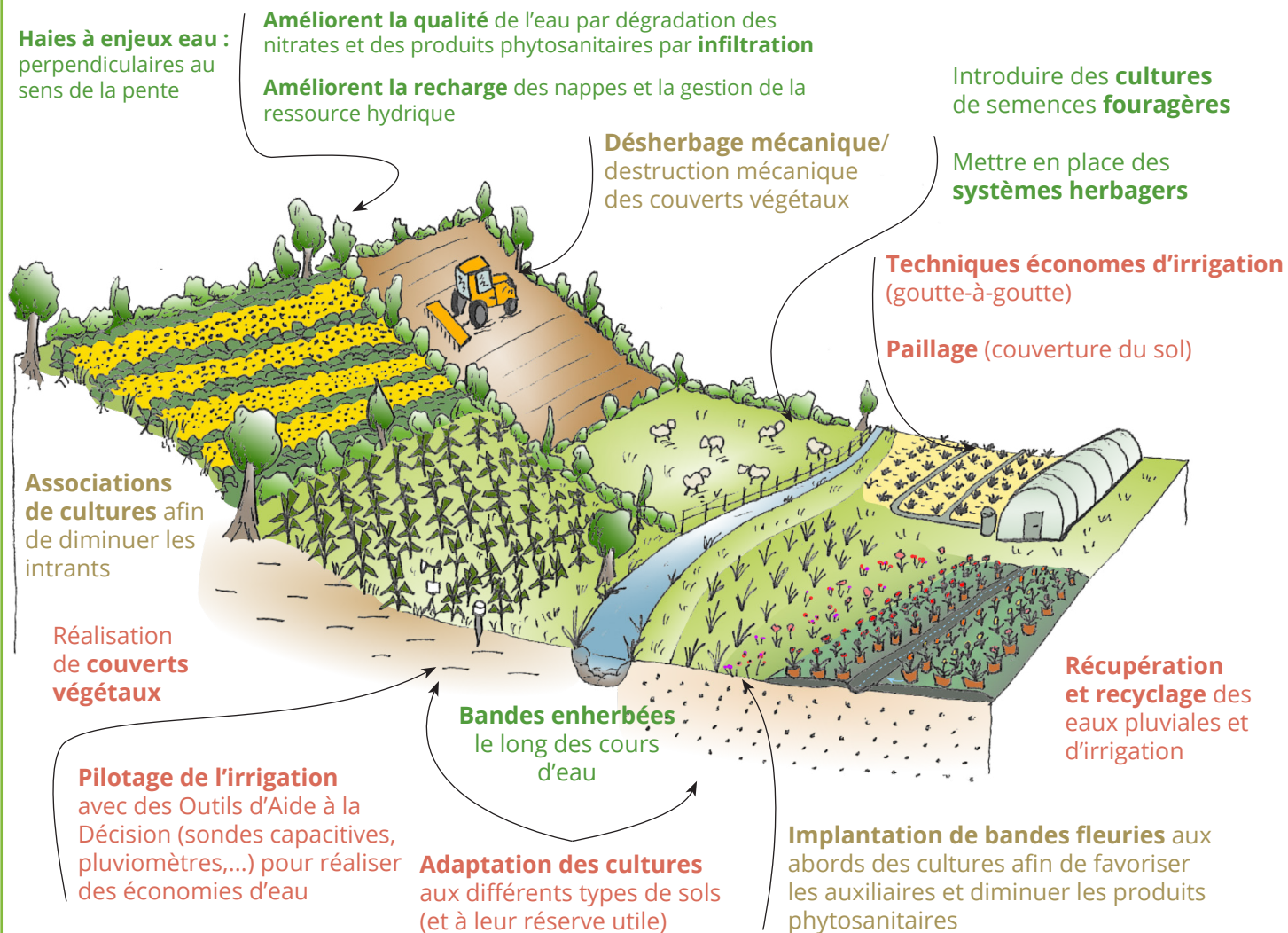
Découvrez la description de toutes les actions du SMBAA en flashant ce QRCode :



## POURQUOI ET COMMENT FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES ?

Dans un objectif de **reconquête de la qualité et la quantité de la ressource en eau**, le SMBAA vous donne l'opportunité, au travers du Contrat Territorial Eau, de faire le point sur votre exploitation et d'adapter vos pratiques en vous faisant bénéficier d'un accompagnement individuel. Cette réflexion passe en premier lieu par la réalisation d'une visite écoute-conseil.

Le schéma ci-dessous présente des exemples de bonnes pratiques agricoles pour répondre aux enjeux de **qualité**, de **quantité** de la ressource en eau et de **nos milieux**.



*La visite écoute conseil est gratuite et dure environ 1 à 2 h. Pour bénéficier de nos diagnostics (durée moyenne = 1/2 journée) et vous permettre un accompagnement, se rapprocher de nos services.*